

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DIVISION DE MONTRÉAL  
NO: 500-11-056864-198  
NO : 500-11-056862-192  
SUR.: 41-2537077  
SUR.: 41-2537074

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : ARMOIRES FABRITEC LTÉE  
- et -  
ARMOIRES CANBOARD LTÉE

DÉBITRICES

---

**RAPPORT DU SYNDIC PORTANT  
SUR LES AFFAIRES ET LES FINANCES DES DÉBITRICES  
(Article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

1. Armoires Fabritec Ltée (« **Fabritec** ») et Armoires Canboard Ltée (« **Canboard** ») (collectivement les « **Débitrices** ») sont des compagnies constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les informations suivantes caractérisent, entre autres, les Débitrices :
  - a. Canboard est une filiale Fabritec;
  - b. Monsieur Clovis Bourgeois est l'actionnaire majoritaire de Fabritec;
  - c. Monsieur Clovis Bourgeois, Madame Yvette Bourgeois, Monsieur Jonathan Bourgeois et Madame Nadia Bourgeois forment le conseil d'administration des Débitrices;
  - d. Les Débitrices exploitent des usines à Bromont et Mont-Joli, lesquelles produisent, entre autres, des armoires de cuisine;
  - e. Un peu plus de 500 personnes travaillent présentement pour les Débitrices;
  - f. Les Débitrices réalisent présentement la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires consolidé auprès de leur client Home Dépôt.

## PROCÉDURES EN MATIÈRE D'INSOLVABILITÉ

2. Le 22 juillet 2019, à la demande du créancier garanti Banque Nationale du Canada, le tribunal a rendu une ordonnance nommant Restructuration Deloitte inc. (le « **Séquestre** » ou le « **Syndic** ») séquestre des biens des Débitrices, le tout conformément aux dispositions de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
3. Le même jour, les Débitrices ont déposé des procédures d'avis d'intention en vertu de la LFI et Restructuration Deloitte inc. a accepté d'agir à titre de syndic à ces deux procédures.
4. Le 26 juillet 2019, le Séquestre a transmis, en la forme et de la manière prescrite, l'avis et la déclaration prévus aux articles 245 et 246 de la LFI à tous les créanciers connus des Débitrices.
5. Le même jour, le Syndic a transmis, en la forme et de la manière prescrite, des copies des avis d'intention à tous les créanciers connus des Débitrices.
6. Le 1<sup>er</sup> août 2019, le Syndic a déposé auprès du Bureau du surintendant des faillites un état des projections de l'évolution de l'encaisse préparé le 29 juillet 2019 par les Débitrices (l'« **État de l'évolution de l'encaisse** ») ainsi que les rapports prescrits s'y rapportant. Une copie de cet état et des rapports s'y rapportant sont reproduits à l'**Annexe A** du présent rapport.
7. Le même jour, le tribunal a rendu une ordonnance approuvant la mise en place d'un financement temporaire de 8 millions de dollars afin de pourvoir aux besoins urgents de liquidités des Débitrices (le « **Financement temporaire** »).

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Résultats financiers historiques

8. Le tableau ci-dessous démontre le niveau du chiffre d'affaires et des résultats nets consolidés des Débitrices au cours de leurs trois derniers exercices financiers.

Exercice financier terminé le 30 septembre	(9 mois)		
	2019 <sup>1</sup>	2018 <sup>2</sup>	2017 <sup>3</sup>
Chiffre d'affaires (en millions \$)	59,0	103,3	75,8
Perte nette (en millions \$)	9,6	17,3	12,9.0

### Variation des liquidités

9. Depuis sa nomination, le Séquestre effectue un suivi et un contrôle quotidien des liquidités des Débitrices.
10. Un tableau présenté à l'**Annexe B** du présent rapport compare les fluctuations réelles des liquidités des Débitrices à celles présentées dans l'État de l'évolution de l'encaisse.

---

<sup>1</sup> Selon des états financiers internes consolidés non audités au 30 juin 2019.

<sup>2</sup> Selon des états financiers externes consolidés non audités.

<sup>3</sup> Selon des états financiers consolidés audités par Raymond Chabot Grant Thornton.

### **Endettement**

11. Outre le Financement temporaire, les Débitrices sont conjointement responsables des réclamations prouvables de leurs cinq principaux créanciers. Le tableau ci-après présente ces cinq principaux créanciers communs ainsi que le montant estimé de leurs réclamations prouvables.

<b>Créancier</b>	<b>Réclamation prouvable (en millions \$)</b>
Banque Nationale du Canada	32,8
Investissement Québec	16,5
CDP Investissement inc.	4,0
Fonds manufacturier Québécois II s.e.c.	4,0
Développement économique Canada	1,4
	<b>58,7</b>

12. La Banque Nationale du Canada, principale créancière des Débitrices, a consenti à ces dernières diverses avances (crédit d'exploitation, lettre de garantie, cartes de crédit, prêts à terme, etc.) totalisant environ 32,8 millions de dollars. Ces avances sont garanties par des hypothèques mobilières conventionnelles de premier rang d'un montant de 50 millions de dollars, plus une hypothèque additionnelle de 20%, portant sur l'universalité des biens des Débitrices<sup>4</sup>.
13. En sus des cinq créanciers principaux susmentionnés, Fabritec a environ 227 créanciers dont le total des réclamations prouvables est estimé à 10,4 millions de dollars.
14. Pour sa part, Canboard a, en sus des cinq principaux susmentionnés, environ 62 créanciers dont le total des réclamations prouvables est estimé à 1,7 million de dollars.

### **ACTIVITÉS DU SYNDIC OU DU SÉQUESTRE DEPUIS LE 22 JUILLET 2019**

15. Au cours de la période de quatre (4) semaines qui s'est écoulée depuis le 22 juillet 2019, les principales activités réalisées par le Syndic ou le Séquestre ont été les suivantes :
- Surveillance des affaires et des finances des Débitrices;
  - Suivi et contrôle quotidien des liquidités des Débitrices;
  - Préparation et transmission des avis prescrits aux créanciers connus des Débitrices;
  - Assistance à la direction des Débitrices dans ses relations avec leur client Home Dépôt, leurs fournisseurs et leurs employés;
  - Mise en place du Financement temporaire;
  - Élaboration et mise en œuvre d'un processus de vente de l'entreprise exploitée par les Débitrices;
  - Assistance à la direction de la Débitrice dans la préparation d'un état des projections de l'évolution de l'encaisse et examen de celui-ci;

---

<sup>4</sup> À ce stade-ci, le Syndic n'a pas obtenu d'opinion juridique indépendante confirmant la validité, l'opposabilité et la portée des sûretés des créanciers garantis.



- h. Préparation des rapports devant être joints à l'état des projections de l'évolution de l'encaisse de la Débitrice;
- i. Nombreux échanges avec diverses parties prenantes au dossier.

### **PROCESSUS DE VENTE**

- 16. L'ordonnance nommant le Séquestre octroie à celui-ci tous les pouvoirs nécessaires pour la réalisation d'un processus de sollicitation d'acheteurs et de vente, sous réserve de l'approbation du tribunal, de l'entreprise exploitée par les Débitrices (le « **Processus de vente** »).
- 17. Avec le support des Débitrices, le Séquestre a complété la planification et débuté la mise en œuvre du Processus de vente.
- 18. À ce jour, le Séquestre a identifié et contacté des acheteurs potentiels et préparer la documentation nécessaire à la réalisation du Processus de vente.
- 19. Le calendrier d'exécution du Processus de vente élaboré par le Séquestre est présenté dans un diagramme de Gantt reproduit à l'Annexe C du présent rapport.

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

- 20. Le Syndic est d'avis que, dans les circonstances, il n'était pas possible pour les Débitrices de procéder au dépôt d'une proposition viable à leurs créanciers le ou avant le 21 août 2019, date d'expiration du délai dont elles disposent présentement pour ce faire.
- 21. Le Syndic est aussi d'avis que :
  - a. Les Débitrices ont agi et continuent d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
  - b. La prorogation de délai demandée est justifiée et nécessaire afin, entre autres, de permettre au Séquestre de poursuivre la mise en œuvre du Processus de vente;
  - c. Les Débitrices seront vraisemblablement en mesure de procéder au dépôt d'une proposition viable à leurs créanciers si la prorogation de délai demandée était accordée;
  - d. La prorogation de délai demandée ne devrait pas causer de préjudices sérieux à leurs créanciers en général.

22. Pour les motifs indiqués ci-dessus, le Syndic appuie la demande visant à proroger, pour une période de 45 jours, le délai dont elles disposent pour procéder au dépôt d'une proposition à leurs créanciers, soit jusqu'au 5 octobre 2019.

Fait à Montréal, ce 19<sup>e</sup> jour d'août 2019.



---

Éric Vincent, CPA, CGA, CIRP, SAI  
Premier vice-président  
Restructuration Deloitte inc.  
En sa qualité de syndic agissant *in re* : la  
proposition d'Armoires Fabritec Ltée et d'Armoires  
Canboard Ltée et non à titre personnel

**« ANNEXE A »**

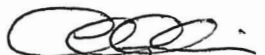
**Armoires Fabritec Ltée & Armoires Canboard Ltée**  
**État des projections sur l'évolution de l'encaisse**  
**Pour la période du 5 août au 3 novembre 2019**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total
Semaine se terminant le	11-août-19	18-août-19	25-août-19	01-sept-19	08-sept-19	15-sept-19	22-sept-19	29-sept-19	06-oct-19	13-oct-19	20-oct-19	27-oct-19	03-nov-19	
<i>(En milliers de CAD)</i>														
<b>Encaissements</b>														
Home Depot Canada	220	337	469	400	488	395	524	613	613	438	860	860	860	7 077
Home Depot US	24	35	102	351	353	333	499	537	576	596	706	706	706	5 524
Taxes de vente	-	-	-	-	-	125	-	-	-	-	125	-	-	250
Autres	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	78
Financement intérimaire	4 500	-	-	2 500	-	-	-	-	1 000	-	-	-	-	8 000
<b>Total – Encaissements</b>	<b>4 750</b>	<b>378</b>	<b>577</b>	<b>3 257</b>	<b>847</b>	<b>859</b>	<b>1 029</b>	<b>1 156</b>	<b>2 195</b>	<b>1 040</b>	<b>1 697</b>	<b>1 572</b>	<b>1 572</b>	<b>20 929</b>
<b>Décaissements</b>														
Achats de matière première	748	748	748	748	748	748	748	748	748	748	748	748	748	9 724
Frais d'opération	99	93	95	103	86	81	80	92	126	123	123	131	123	1 355
Salaires et vacances	230	237	244	244	251	251	251	251	251	251	251	251	251	3 214
Déductions à la source	156	148	177	157	182	161	187	161	187	161	187	161	187	2 212
Sous-traitance	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	650
Honoraires professionnels - Restructuration	115	115	115	115	115	115	115	115	86	83	83	83	83	1 338
Honoraires professionnels - Corporatif	10	-	-	-	-	17	17	17	23	23	23	23	23	176
Loyer - Bromont	-	-	-	-	227	-	-	-	227	-	-	-	227	681
Loyer - Mont-Joli	-	13	-	-	-	-	13	-	-	-	13	-	-	39
Électricité et chauffage	12	-	31	-	23	-	-	100	27	-	-	100	20	313
Assurances	13	1	5	33	13	1	-	5	45	-	1	5	33	155
Remboursement - Marge de crédit	750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	750
Intérêts et frais - Financement temporaire	70	-	-	41	-	-	-	-	63	-	-	-	70	244
Divers	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	65
<b>Total – Décaissements</b>	<b>2 258</b>	<b>1 410</b>	<b>1 470</b>	<b>1 496</b>	<b>1 700</b>	<b>1 429</b>	<b>1 466</b>	<b>1 544</b>	<b>1 838</b>	<b>1 444</b>	<b>1 484</b>	<b>1 557</b>	<b>1 820</b>	<b>20 916</b>
Augmentation (diminution) des liquidités	<b>2 492</b>	<b>(1 032)</b>	<b>(893)</b>	<b>1 761</b>	<b>(853)</b>	<b>(570)</b>	<b>(437)</b>	<b>(388)</b>	<b>357</b>	<b>(404)</b>	<b>213</b>	<b>15</b>	<b>(248)</b>	<b>13</b>
Liquidités disponibles au début	-	2 492	1 460	567	2 328	1 475	905	468	80	437	33	246	261	-
<b>Liquidités disponibles à la fin</b>	<b>2 492</b>	<b>1 460</b>	<b>567</b>	<b>2 328</b>	<b>1 475</b>	<b>905</b>	<b>468</b>	<b>80</b>	<b>437</b>	<b>33</b>	<b>246</b>	<b>261</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Note: Le présent état doit être lu avec les notes complémentaires et rapports s'y rapportant.

Fait à Bromont, ce 29 juillet 2019

Armoires Fabritec Ltée & Armoires Canboard Ltée



Denis Aubin - Vice-Président Finances

**Armoires Fabritec Ltée & Armoires Canboard Ltée**  
**État des projections sur l'évolution de l'encaisse – notes complémentaires**  
**Pour la période du 5 août au 3 novembre 2019**

**NOTE 1 : OBJET ET PORTÉE**

L'état des projections de l'évolution de l'encaisse (l'« État ») s'adresse au séquestre officiel. Il a été préparé par la direction d'Armoires Fabritec Ltée et d'Armoires Canboard Ltée (les « Débitrices ») dans l'unique but de satisfaire aux exigences de la Section I de la Partie II de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

L'État doit être lu en tenant compte du contenu des présentes notes complémentaires ainsi que du contenu des rapports des Débitrices et du syndic s'y rapportant.

Les projections reflétées dans l'État sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

**NOTE 2 : ENCAISSEMENTS**

Les principales hypothèses suivantes ont été retenues par les Débitrices pour la préparation de l'État :

- i) Le client Home Depot continuera de s'approvisionner, sur une base régulière et continue, auprès des Débitrices;
- ii) Le délai d'encaissement des créances à recevoir du client Home Depot sera de 38 jours.
- iii) Un financement temporaire de 8 millions de dollars sera mis en place au cours de la semaine se terminant le 4 août 2019. Ce financement temporaire sera encaissé en trois tranches, soit une première (4,5 millions de dollars) au cours de la semaine se terminant le 11 août 2019, une seconde (2,5 millions de dollars) au début du mois de septembre 2019 et une troisième (1 million de dollar) au début du mois d'octobre 2019.

**NOTE 3: DÉCAISSEMENTS**

Les principales hypothèses suivantes ont été retenues par les Débitrices pour la préparation de l'État :

- i) Tous les biens et services achetés le ou après le 22 juillet 2019 par les Débitrices seront payés au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (« COD »).



- ii) Hebdomadairement, les Débitrices feront des achats de matières premières totalisant 650 000 \$, plus les taxes applicables. Ce rythme d'achat permettra au Débitrices d'accroître leurs stocks de matières premières jusqu'au niveau nécessaire pour la bonne conduite de leurs opérations courantes.
- iii) Le nombre d'employés augmentera légèrement au cours du mois d'août 2019 et sera stable au cours des mois de septembre et octobre 2019.
- iv) Les salaires et déductions à la source continueront à être payés hebdomadairement.
- v) Les loyers se rapportant aux immeubles occupés par les Débitrices continueront à être payés mensuellement.
- vi) Le ou vers le 25 juillet 2019, un excédent temporaire de la marge de crédit (750 000 \$) a été accordé aux Débitrices afin de leur permettre d'opérer au cours de la période de deux semaines se terminant le 4 août 2019. Cet excédent sera remboursé en totalité au cours de la semaine se terminant le 11 août 2019.
- vii) Les intérêts se rapportant au financement temporaire seront calculés au taux de 7,45%. Ces intérêts seront payés mensuellement. Des frais de gestion et de suivi de 20 000 \$ seront aussi payés mensuellement en lien avec le financement temporaire.
- viii) Aucun paiement d'intérêts ne sera fait sur la ligne de crédit commercial. Aucun paiement de capital et d'intérêts ne sera fait sur les prêts à terme.



**Restructuration Deloitte Inc.**  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-  
Montréal  
Bureau 500  
Montréal QC H3B 0M7  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4103  
www.deloitte.ca

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 01 - MONTRÉAL  
COUR N° : 500-11-0568864-198  
DOSSIER N° : 41-2537077

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**ARMOIRES FABRITEC LTÉE**, société dûment  
constituée en vertu de la loi, et ayant son  
établissement principal au 80 Boul. de l'Aéroport,  
Bromont, QC, J2L 1S9.

Personne insolvable

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
Québec, H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DE LA PERSONNE INSOLVABLE SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

La direction de Armoires Fabritec Ltée a émis les hypothèses et établi en date du 29 juillet 2019 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 5 août au 3 novembre 2019.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionnées dans la note 1, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes 2 et 3.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À BROMONT, le 29 juillet 2019.

Armoires Fabritec Ltée



---

Denis Aubin  
Vice-Président Finances

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 01 - MONTRÉAL  
COUR N° : 500-11-0568864-198  
DOSSIER N° : 41-2537077

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**ARMOIRES FARBITEC LTÉE**, société dûment  
constituée en vertu de la loi, et ayant son  
établissement principal au 80 Boul. de l'Aéroport,  
Bromont, QC, J2L 1S9.

Personne insolvable

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
Québec, H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de Armoires Fabritec Ltée, en date du 29 juillet 2019 qui porte sur la période du 5 août au 3 novembre 2019 a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 juillet 2019.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
En sa qualité de syndic agissant *in re* : la  
proposition d'Armoires Fabritec Ltée



---

Eric Vincent, CPA, CGA, CIRP, SAI  
Premier Vice-Président



**Restructuration Deloitte Inc.**  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-  
Montréal  
Bureau 500  
Montréal QC H3B 0M7  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4103  
www.deloitte.ca

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 01 - MONTRÉAL  
COUR N° : 500-11-0568862-192  
DOSSIER N° : 41-2537074

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**ARMOIRES CANBOARD LTÉE**, société dûment  
constituée en vertu de la loi, et ayant un  
établissement au 80 Boul. de l'Aéroport, Bromont,  
QC, J2L 1S9.

Personne insolvable

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
Québec, H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DE LA PERSONNE INSOLVABLE SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

La direction de Armoires Canboard Ltée a émis les hypothèses et établi en date du 29 juillet 2019 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 5 août au 3 novembre 2019.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionnées dans la note 1, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes 2 et 3.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, et les écarts peuvent être importants.



Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À BROMONT, le 29 juillet 2019.

Armoires Canboard Ltée



---

Denis Aubin  
Vice-Président Finances



**Restructuration Deloitte Inc.**  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-  
Montréal  
Bureau 500  
Montréal QC H3B 0M7  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4103  
www.deloitte.ca

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 01 - MONTRÉAL  
COUR N° : 500-11-0568862-192  
DOSSIER N° : 41-2537074

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
PROPOSITION DE :**

**ARMOIRES CANBOARD LTÉE**, société dûment  
constituée en vertu de la loi, et ayant un  
établissement au 80 Boul. de l'Aéroport, Bromont,  
QC, J2L 1S9.

Personne insolvable

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable  
désigné) ayant une place d'affaires au 1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
Québec, H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**  
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de Armoires Canboard Ltée, en date du 29 juillet 2019 qui porte sur la période du 5 août au 3 novembre 2019 a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes 2 et 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés de la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

FAIT À MONTRÉAL, le 29 juillet 2019.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
En sa qualité de syndic agissant *in re* : la  
proposition d'Armoires Canboard Ltée



---

Eric Vincent, CPA, CGA, CIRP, SAI  
Premier Vice-Président

**« ANNEXE B »**

Armoires Fabritec & Armoires Canboard - Rapport hebdomadaire Consolidé - (en millier de CDN)	Pour la semaine se terminant le 18-08-2019			Pour la période de deux semaines se terminant le 18-08-2019		
	Réel	Budget	Variance	Réel	Budget <sup>(1)</sup>	Variance
<b>Encaissements</b>						
Home Depot Canada	369.3	337.0	<b>32.3</b>	692.1	557.0	<b>135.1</b>
Home Depot US	-	35.0	<b>(35.0)</b>	37.9	59.0	<b>(21.1)</b>
Taxes de vente	-	-	-	69.3	-	<b>69.3</b>
Autres	2.2	6.0	<b>(3.8)</b>	13.0	12.0	<b>1.0</b>
Financement intérimaire	-	-	-	4,500.0	4,500.0	-
<b>Total – Encaissements</b>	<b>371.5</b>	<b>378.0</b>	<b>(6.5)</b>	<b>5,312.3</b>	<b>5,128.0</b>	<b>184.3</b>
<b>Décaissements</b>						
Achats de matière première	998.1	748.0	<b>(250.1)</b>	2,110.7	1,496.0	<b>(614.7)</b>
Frais d'opération	134.7	93.0	<b>(41.7)</b>	237.5	192.0	<b>(45.5)</b>
Salaires et vacances	251.0	237.0	<b>(14.0)</b>	503.9	467.0	<b>(36.9)</b>
Déductions à la source	269.5	148.0	<b>(121.5)</b>	269.5	304.0	<b>34.5</b>
Sous-traitance	13.9	50.0	<b>36.1</b>	17.4	100.0	<b>82.6</b>
Honoraires professionnels - Restructuration	290.6	115.0	<b>(175.6)</b>	290.6	230.0	<b>(60.6)</b>
Honoraires professionnels - Corporatif	-	-	-	9.8	10.0	<b>0.2</b>
Loyer - Bromont	-	-	-	-	-	-
Loyer - Mont-Joli	21.1	13.0	<b>(8.1)</b>	21.1	13.0	<b>(8.1)</b>
Électricité et chauffage	-	-	-	-	12.0	<b>12.0</b>
Assurances	0.7	1.0	<b>0.3</b>	111.7	14.0	<b>(97.7)</b>
Remboursement - Marge de crédit	-	-	-	800.0	750.0	<b>(50.0)</b>
Intérêts et frais - Financement temporaire	-	-	-	10.0	70.0	<b>60.0</b>
Divers	-	5.0	<b>5.0</b>	-	10.0	<b>10.0</b>
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	0.2	-	<b>(0.2)</b>
<b>Total – Décaissements</b>	<b>1,979.6</b>	<b>1,410.0</b>	<b>(569.6)</b>	<b>4,382.4</b>	<b>3,668.0</b>	<b>(714.4)</b>
<b>Augmentation (diminution) des liquidités</b>	<b>(1,608.1)</b>	<b>(1,032.0)</b>	<b>(576.1)</b>	<b>929.9</b>	<b>1,460.0</b>	<b>(530.1)</b>
<b>Liquidités disponibles au début</b>	<b>2,763.0</b>	<b>2,492.0</b>	<b>271.0</b>	<b>225.0</b>	<b>-</b>	<b>225.0</b>
<b>Liquidités disponibles à la fin</b>	<b>1,154.9</b>	<b>1,460.0</b>	<b>(305.1)</b>	<b>1,154.9</b>	<b>1,460.0</b>	<b>(305.1)</b>

# **« ANNEXE C »**



